



# BULLETIN GRANDES CULTURES



**N°8 - Avril 2021**

Dans ce numéro :

## **Info déclaration PAC 2021 :**

- ❖ Info déclaration PAC 2021
- ❖ Suivi des cultures
- ❖ La fertilisation de vos cultures
- ❖ Optimiser sa pulvérisation

Il est encore temps de prendre rendez-vous pour vos déclaration PAC auprès de **Cédric Voyer** au **07.77.16.13.84**.

**La date de clôture des dépôts de dossier est fixée au 17 Mai 2021.**

## **Suivi des cultures :**

### Pois d'hiver

Pensez à surveiller la présence d'antracnose et de pucerons verts dans vos parcelles.

**Technique alternative :** rotation des cultures afin de ne pas favoriser la présence des champignons. Aucune méthode existante pour limiter la prolifération d'insectes.

Sur pois, l'antracnose constitue le risque essentiel. Il se manifeste par un noircissement de la base des tiges et la montée des ponctuations sur le feuillage et les gousses. La maladie ne se développe qu'en conditions pluvieuses, qui font progresser l'inoculum sur les étages supérieurs des plantes.



*Pois d'hiver Stade BBCH 50 source CARC 2021*



*Antracnose sur feuille source internet*

### Colza d'hiver

Dans l'ensemble, les parcelles de colza sont au stade floraison <sup>\*</sup>. Pensez à surveiller la présence d'insectes, notamment les pucerons cendrés et la présence de *sclérotinia* (champignons impactant le rendement et présent dans les grains à la récolte).

#### **Technique alternative :**

aucune méthode existante pour limiter la prolifération d'insectes. Pour la *sclérotinia*, éviter les précédents Tournesol et allonger les rotations de culture.



*Sclérotinia sur feuille de colza Source Internet*



*Pucerons cendrés sur inflorescence Source Internet*



*Colza Stade BBCH 65 source CARC*

\* Dans les situations proches de la floraison, la réglementation nous impose depuis l'année 2003, d'appliquer des insecticides ou acaricides autorisés (avec la mention abeille) en dehors de la présence d'abeilles, qui doit être appliqué le soir par température inférieure à 13°C mais jamais le matin.

En effet, c'est à cette période que les abeilles sont le plus menacées par l'usage de ces produits. Pour plus d'informations, consulter la plaquette " les abeilles butinent "

[https://itsap.asso.fr/downloads/publications/plaquette\\_abeilles\\_butinent\\_2010\\_web.pdf](https://itsap.asso.fr/downloads/publications/plaquette_abeilles_butinent_2010_web.pdf)



## Blé Tendre d'hiver et Blé Dur d'hiver

Dans la plupart des cas, les blés sont arrivés au stade 2 noeuds. Nous observons la présence de maladies sur les vieilles feuilles, il est absolument nécessaire de surveiller leurs évolutions en fonction des conditions climatiques.

**Technique alternative :** rotation des cultures afin de limiter la prolifération des champignons.



*Blé tendre Stade BBCH 37  
source CARC*

## Orge d'hiver

Dans la plupart des cas, les orges sont arrivés au stade dernière feuille étalée. Nous observons la présence de maladies sur les vieilles feuilles, il est absolument nécessaire de surveiller leurs évolutions en fonction des conditions climatiques. **Technique alternative :** rotation des cultures afin de limiter la prolifération des champignons.



*Orge d'hiver Stade BBCH 39  
source CARC*

## Orge de printemps

Les semis sont désormais terminés. Afin de favoriser le développement de l'orge, un bon désherbage est primordial, soit par le travail du sol ou à l'aide d'un herbicide homologué. La surveillance des levées d'adventices permettra d'intervenir de façon optimale.

**Technique alternative :** faux semis et décalage de la date de semis pour limiter la concurrence des adventices.

## Pois chiche/Lentilles

Les semis sont désormais terminés, il est désormais temps d'épandre votre fumure de fond, tout en surveillant les levées d'adventices.

**Technique alternative :** faux semis et décalage de la date de semis pour limiter la concurrence des adventices.



*Pois chiche Stade BBCH 14  
source CARC*

## La fertilisation de vos cultures :

Pour rappel, sur certaines cultures, la réglementation impose un ou des fractionnement des apports de fertilisants azotés minéraux qui sont obligatoire selon les modalités suivantes :

Culture Modalités des apports d'azote :

- **Céréales à paille d'hiver :** 1er apport de 50 unités d'azote/ha maximum avant le stade Epi 1cm. Obligation de réaliser au moins 2 apports si la dose totale d'engrais minéraux est comprise entre 110 et 160 UN/ha et 3 apports si la dose totale est supérieure à 160 UN/ha.
- **Colza d'hiver :** 1er apport de 80 unités d'azote/ha maximum à la reprise de végétation. Obligation de réaliser au moins 2 apports si la dose totale totale d'engrais minéraux est comprise entre 80 et 170 UN/ha et 3 apports si la dose totale est supérieure à 170 UN/ha.

Nous vous conseillons pour les cultures suivantes :

- Céréales à paille (blé tendre et blé dur) : dernier apport de **Ammonitrate 33.5** à déterminer avec l'utilisation d'un outil d'aide à la décision (Type N-Tester) et à positionner **avant les prochaines pluies efficaces.**
- Céréales à paille (orge d'hiver ou de printemps) : à cette date, tous les apports ont dû être réalisés
- Colza : à cette date, tous les apports ont dû être réalisés
- Pois protéagineux, pois chiche, lentilles : si apport non effectué, utiliser un engrais de fond : **0/18/18 à 400 kg/ha**

Le N-Tester® est un outil d'aide à la décision (OAD) qui permet de piloter l'état de nutrition azotée de vos cultures (blé tendre, blé dur). Cet outil électronique manuel développé en collaboration avec Arvalis depuis 20 ans permet d'interroger la culture en cours de végétation pour ajuster la dose totale au besoin réel de la parcelle.

La coopérative est équipée de deux appareils (un à Rouillac et un à Chateaubernard), n'hésitez à contacter vos techniciens pour réaliser un contrôle. Nous vous recommandons cette prestation gratuite.



## Optimiser sa pulvérisation :

L'efficacité d'un produit phytosanitaire est dépendante de facteurs extérieurs comme les conditions météorologiques, mais aussi des choix du matériel (buses), ou des adjuvants qu'ils est nécessaire ou pas d'utiliser.

Les conditions favorables pour la pulvérisation :

- L'hygrométrie est un critère essentiel, notamment pour les produits à action systémique. Elle agit sur la dilatation des cuticules favorisant ainsi la pénétration des produits phytosanitaires. Une faible hygrométrie favorise l'évaporation des fines gouttelettes, à l'inverse, une forte hygrométrie va entraîner une suspension des produits dans l'air entraînant une perte d'efficacité. L'hygrométrie optimale est comprise entre 70 et 90 %.
- La présence de rosée, sous forme de buée, est souvent propice aux applications. Par contre, il vaut mieux éviter les rosées ruisselantes qui entraîneront le produit avec elles. De manière générale, il est préférable d'intervenir tôt le matin ou tard le soir.
- Le vent assèche les surfaces foliaires et crée des dérives par rapport à la zone ciblée. L'arrêté du 12 septembre 2006, interdit les traitements si la vitesse du vent est supérieur à 19 km/h. en général, le vent est plus faible la nuit ou en début de journée.
- La température est souvent déterminante sur l'efficacité ou la sélectivité des traitements. Il est nécessaire, d'éviter les amplitudes thermiques et de respecter un maximum de 15°C de différence entre le jour et la nuit. Les températures optimale de traitement sont comprises entre 5°C et 20°C. En cas de fortes chaleurs, la matière active a plus de mal à pénétrer et à circuler dans les vaisseaux conducteurs de la plante, ce qui peut provoquer une phytotoxicité ou des brûlures.
- Il est indispensable d'avoir un sol suffisamment humide afin de favoriser l'absorption des matières actives par les racines (désherbants de pré-levée).
- Le délais avant la pluie est aussi une condition importante. Les conditions d'applications optimales sont au minimum 2 heures avant une pluie. Les pluies sont susceptibles de lessiver les produits appliqués, qui sont plus ou moins sensibles au lessivage en fonction de leur formulation et de leur vitesse d'absorption.

Pour vous aider à intervenir dans les meilleures conditions, vous pouvez utiliser un réseau de stations connectées. Pour cela, vous avez deux possibilités :

- acquérir une station météo sur votre exploitation
- s'abonner à un réseau de stations météo locale

La CARC renouvelle son partenariat avec SENCROP, leader européen des stations météo connectées.

Vous pouvez dès à présent rejoindre le réseau de la CARC

Les stations SENCROP vous permettent :

- d'avoir accès à de la donnée locale en temps réel
- de créer des alertes (gel, traitements, lessivage ...)
- d'avoir accès à des outils de prévision météo professionnels
- de vous connecter à un OAD

Les données sont consultables sur ordinateur et sur smartphone.



#### Offre exclusive pour les clients de la CARC.

Grâce à la CARC vous pouvez d'ores et déjà bénéficier d'un accès à plus de 80 stations déjà installées dans le réseau. Vous bénéficiez également de prix préférentiels (-10% par rapport aux prix de ventes publics).

#### Quelles stations installer ?

Retrouvez toutes les informations sur les stations et les abonnements SENCROP directement sur le site :

<https://sencrop.com>

#### Comment rejoindre le réseau ?

Pour commander votre station ou souscrire à un abonnement, contactez un conseiller SENCROP via le lien suivant :

<https://info.sencrop.com/fr-fr/carc>

**Vous souhaitez tester l'application ?** Rendez-vous sur le réseau de la CARC pour un essai gratuit pendant 15 jours :

<https://sencrop.app/carc>

**Contactez vos techniciens  
pour de plus amples  
informations.**



## Prochain Bulletin Grandes Cultures en Mai 2021



*Les techniciens grandes cultures de la CARC*

*Jean-Yves SAUVAGE au 06.07.27.63.29*

*Pierre -Yves GABORIT au 06.01.84.16.79*

J-Y. SAUVAGE

Document établi par les techniciens de la Coopérative Agricole de la région de Cognac.



P-Y. GABORIT

La CARC est agréée PC02054 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

La décision finale d'une intervention reste au choix et de la responsabilité de l'exploitant.

Celui-ci doit en toute circonstance respecter les bonnes pratiques agricoles.

Avant chaque emploi de produits phytosanitaires, consulter l'étiquette du produit et la dernière notice d'emploi.

Tous droits réservés, reproduction et diffusion interdites sans accord de la CARC